

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1382

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 23

À la fin de l'alinéa 15, substituer à la référence :

« premier alinéa de l'article L. 253-5 »

la référence :

« dernier alinéa de l'article L. 253-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.